



## COMPTE RENDU

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2017

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 78
Présents	: 53
Présents et représentés	: 71
Votants	: 71

Le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 26 janvier 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

#### DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Mme	Michèle	FRERET	Commune de Massy
M.	Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
Mme	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

Mme Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme Fabienne GERARD

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Geneviève BESSE

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à Mme Anne de ROCQUIGNY

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme Michèle DESCAMPS

M. Olivier SEGBO donne pouvoir à Mme Florence LORTON

Mme Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

Mme Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à Mme Michèle FRERET

M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Bouchra LAOUES

M. Gérard DOSSMAN donne pouvoir à M. Thomas JOLY

Mme Denise GARCIA suppléante de F. François HILLION

M. Christian PAGE donne pouvoir à Patrice GILBON

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**Secrétaire de séance : M. Michel ROUYER**

Soit 52 délégués présents et 70 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 10. Soit 53 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 11 jusqu'à la fin de la séance.

## 1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2016.

## 2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 951 911,98
012	CHARGES DE PERSONNEL	24 979 800,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	163 362 450,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 454 341,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		221 748 502,98
66	CHARGES FINANCIERES	1 179 378,42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	413 697,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		223 341 578,40
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 715 588,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 111 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 826 588,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		233 168 166,40

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	9 139 735,00
73	IMPOTS ET TAXES	163 004 813,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	59 758 968,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	204 650,00
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		232 208 166,40
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		232 358 166,40
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	810 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		810 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		233 168 166,40

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 475 200,00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	9 980 634,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 875 550,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 598 270,16
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		13 462 430,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		65 392 084,16
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	4 743 613,00
16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	35 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	494 107,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		5 272 720,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		70 664 804,16
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	810 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 374 253,60
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		8 184 253,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		78 849 057,76

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 352 568,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	24 508 542,16
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		51 861 110,16
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	9 090 000,00
16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	35 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	494 106,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		9 619 106,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	168 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		61 648 216,16
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 715 588,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 111 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 374 253,60
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		17 200 841,60
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		78 849 057,76

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

**3 - VOTE DU BP 2017 DU BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	537 846,00
012	Charges de personnel	306 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	33 600,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>882 446,00</b>

Chapitre	Libellé	Budget
70	Produits de gestion des services	244 250,00
75	Autres produits de gestion courante	638 196,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>882 446,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre	Libellé	Budget
16	Remboursement des cautions	36 000,00
21	Immobilisations corporelles	33 600,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>69 600,00</b>

Chapitre	Libellé	Budget
16	Remboursement des cautions	36 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	33 600,00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>69 600,00</b>

#### 4 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2016 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après ;

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	900 000,00
Dépenses 2016	0,00
Solde d'exécution 2016	900 000,00
Résultat de clôture de 2015	-899 999,99
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b><u>0,01</u></b>

#### 5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Michel BOURNAT quitte la salle au moment du vote.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	900 000,00
Déficite 2016	899 999,99
Solde d'exécution 2016	0,01
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016 (A)</b>	<b><u>0,01</u></b>
<b>Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :</b>	
Recettes	0
Dépenses	0
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b><u>0</u></b>
	0
<b>Excédent de financement (A-B)</b>	<b><u>0,01</u></b>

## 6 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la clôture du budget annexe «centre aquatique intercommunal» de la communauté Paris-Saclay au 31 décembre 2016 ;
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe est effectuée par le comptable assignataire du budget annexe vers le budget principal de la communauté Paris-Saclay comme explicité en annexe ;
- CONSTATE que les résultats du compte de gestion 2016 s'élèvent à :

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	900 000,00
Dépenses 2016	899 999,99
<b>Résultat de clôture de l'investissement 2016</b>	<b>0,01</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,01</b>

- DECIDE de reprendre ce résultat de clôture dans le budget principal de la Communauté Paris-Saclay.

## 7 - RÉVISION DE L'AP/CP N°2013-11 RELATIVE AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018
16 040 000,00	11 145,28	371 959,20	715 085,44	4 935 904,38	9 964 095,70	41 810,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER



## 8 - RÉVISION DE L'AP/CP N°2014-12 RELATIVE À LA REQUALIFICATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABOEUF

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
18 997 432,00	243 307,99	331 409,13	5 000 000,00	7 500 000,00	5 922 714,88

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

## 9 - RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE AUX TRAVAUX RÉALISÉS AU CENTRE BOURG D'IGNY

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018
3 864 000,00	31 079,42	1 721 441,00	1 967 479,58	144 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

## 10 - RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE À LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

<b>AP reprise par la CPS (en € TTC)</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	
17 300 000,00	7 500 000,00	9 800 000,00	
<b>AP révisée en septembre 2016</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	
19 000 000,00	9 200 000,00	9 800 000,00	
<b>AP révisée en février 2017</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP 2018</b>
19 000 000,00	8 449 400,00	4 500 000,00	6 050 600,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

## 11 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux 2016 pour l'année 2017 à savoir :
  - La Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 23,47 % ;
  - La Taxe d'habitation (TH) à 8,22 % ;
  - La Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 0,42 % ;
  - La Taxe foncière sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) à 3,13 %.
- DECIDE de continuer d'appliquer les intégrations fiscales progressives sur une durée de 12 ans :
  - du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble du territoire de la Communauté Paris Saclay ;
  - du taux de Taxe d'habitation (TH) pour les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;
  - de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour les territoires de l'ex CAPS et de l'ex CAEE.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

## 12 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2017-1

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation n° 2017-1 comme suit (en euros) :

Communes	AC 2017-1
Ballainvilliers	1 682 423,02
Bures-Sur-Yvette	-1 071 280,36
Champlan	3 321 004,81
Chilly-Mazarin	10 810 843,14
Epinay-sur-Orge	1 013 276,64
Gif-sur-Yvette	-374 633,72
Gometz-Le-Chatel	-6 160,52
Igny	-685 343,91
La Ville du Bois	1 635 830,08
Les Ulis	14 213 140,57
Linas	2 536 907,42
Longjumeau	7 876 475,96
Marcoussis	4 481 625,07
Massy	36 747 083,30

Communes	AC 2017-1
Montlhery	1 643 186,71
Nozay	4 014 480,72
Orsay	1 583 009,54
Palaiseau	3 002 204,74
Saclay	1 843 988,05
Saint aubin	1 057 616,26
Saulx-les-chartreux	1 607 120,71
Vauhallan	-58 507,56
Verrières-le-Buisson	1 956 545,00
Villebon-sur-Yvette	16 464 896,46
Villejust	3 233 744,81
Villiers-le-bâcle	721 861,89
Wissous	3 662 318,00
<b>TOTAL</b>	<b>122 913 656,83</b>

## 13 - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT POUR L'OCTROI DU SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement du Soutien à l'Investissement Communal (SIC).

#### **14 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT RELATIVE A L'ETUDE URBAINE ET PAYSAGERE DU SITE DU CHRIST DE SACLAY**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention de cofinancement relative à l'étude urbaine et paysagère du site du Christ de Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et toutes pièces y afférant ;
- DIT que les éventuelles dépenses liées à cette convention seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

4 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

#### **15 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION ORLY INTERNATIONAL POUR L'ANNÉE 2017 ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DEMANDE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à l'association Orly International ;
- AUTORISE le versement de la cotisation annuelle de 500 euros pour l'année 2017 (base 2016), les crédits correspondants sont prévus au Budget principal 2017 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant pour siéger dans les instances de l'association Orly International ;
- DESIGNER M. Grégoire de Lasteyrie représentant de la Communauté Paris-saclay à l'association Orly International ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion, sauf décision contraire ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

#### **16 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES ÉLECTRIQUES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Ile-de-France, de l'ADEME et du Programme d'Investissement d'Avenir dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement des Nouveaux Véhicules Urbains ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à appeler les fonds auprès de la Région Ile-de-France, de l'ADEME et du Programme d'Investissement d'Avenir et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PARIS AÉROPORT POUR LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DES ESPACES BUSINESS DES AÉROPORTS DE PARIS**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention entre la Communauté Paris-Saclay et Paris Aéroport en vue de l'animation des espaces Business des aéroports parisiens par la diffusion d'informations économiques ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

**18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA CCI DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET LA CCI DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE "PLATO" AU SERVICE DES PME-PMI**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la participation de la Communauté Paris Saclay au programme PLATO Paris Saclay pour un montant triennal de 60 000€ (20 000 € par an), versée à la CCI porteuse du projet;
- AUTORISE le Président à signer la convention triennale avec la CCI Paris Région et Essonne;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et suivants;

**19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BOUTIQUE DE GESTION (BGE) PARIF**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention relatif à la mise en place d'une action d'émergence de projets intitulée « Le Bus Régional de la Création d'Entreprise 2017 » entre la communauté d'agglomération et l'association BGE PaRIF ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association BGE-PaRIF pour l'organisation de cet évènement ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

## **20 - ECOMOBILITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN RESEAU DE BORNES ELECTRIQUES, D'UN SYSTEME DE VEHICULES ELECTRIQUES PARTAGES ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de demander une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'innovation et des actions pilotes ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de financement entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Région Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à appeler les fonds auprès de la Région Ile-de-France et à signer tous documents y afférents ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires.

8 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, M. Claude PONS, M. Paul RAYMOND, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme Caroline FOUCAULT, M. Igor TRICKOVSKI

## **21 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE N°1600062 - « ETUDE D'INTERMODALITE DES 5 POLES GARES DE LA LIGNE 18 DU METRO GRAND PARIS EXPRESS, SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY »**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer le marché 1600062 - lot n°1 au groupement SETEC – Urbanica pour un montant de 179 447.50€ HT ;
- AUTORISE le Président à signer le marché 1600062 - lot n°2 au groupement GAUTHIER et CONQUET Associés / TRANSITEC pour un montant de 217 550.00 € HT ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017 et suivants de la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3 VOTE CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

## **22 - DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER POUR LA MISE EN OEUVRE DES RANDOS DURABLES 2017**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du GAL du Plateau de Saclay l'aide FEADER dans le cadre du programme LEADER pour la mise en œuvre des Randos durables 2017 organisées du 22 avril au 5 mai 2017 ;
- SOLLICITE auprès du Conseil régional Ile-de-France l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre des Randos durables 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.

Pas pris part au vote : M. Thomas JOLY

### **23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE DÉPOSER LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL 2017 "PLANS DE PAYSAGE"**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à déposer la candidature de la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Plans de paysage » du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et la Mer ;
- DECIDE d'élaborer un Plan de Paysage à l'échelle du territoire sous réserve d'être lauréat de l'appel à projets national 2017 « Plans de paysage » du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et la Mer ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **24 - ÉLECTION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU SEDIF POUR LA COMMUNE D'IGNY**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire pour siéger au sein du Comité syndical du SEDIF ;  
M. Richard TURPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué titulaire au sein du Comité syndical du SEDIF.
- DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Richard TURPIN.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

### **25 - ÉLECTION DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU SEDIF POUR LA COMMUNE D'IGNY**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SEDIF ;  
M. Vincent DARDARE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SEDIF.
- DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Vincent DARDARE.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

### **26 - ELECTION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU SEDIF POUR LA COMMUNE DE PALAISEAU**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire pour siéger au sein du Comité syndical du SEDIF ;  
M. Grégoire de LASTEYRIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SEDIF.
- DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Grégoire de LASTEYRIE.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

## **27 - ELECTION DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEDIF POUR LA COMMUNE DE PALAISEAU**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SEDIF ;  
Mme Ludivine DELANOUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée déléguée suppléante pour siéger au Comité syndical du SEDIF.
- DECLARE élue et installée dans sa fonction Mme Ludivine DELANOUE.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

## **28 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION "SCIENTIPÔLE, SAVOIRS & SOCIÉTÉ" POUR L'ANNÉE 2017 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association S[Cube] ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la somme de 2 000 euros à l'association S[Cube] correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens et ses avenants essentiels avec l'association Scientipôle, Savoir et Société S-[CUBE] qui prévoit le versement d'une subvention de 70 000 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

## **29 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A DIFFERENTS ORGANISMES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES BIBLIOTHECAIRES**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer aux associations suivantes :
  - Réseau Carel, sise c/o Bibliothèque publique d'information - 75197 Paris cedex 04
  - Association des Bibliothécaires de France sise 31 rue de Chabrol - 75010 PARIS
  - Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES) sise 31 rue de Chabrol - 75010 PARIS
- APPROUVE et AUTORISE le versement des sommes suivantes au titre des cotisations afférentes à chaque adhésion pour l'année 2017 :
  - 50 € au Réseau Carel
  - 260 € à l'Association des Bibliothécaires de France
  - 32 € à A.C.C.E.S.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.



### **30 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUR LE PROJET DU SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET D'HÉBERGEMENT**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le volet 1 du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement relatif aux objectifs qualitatifs qu'il propose, ainsi que le volet 3 relatif à la méthodologie de suivi et d'évaluation des Programmes Locaux de l'Habitat qu'il développe ;
- S'OPPOSE aux objectifs quantitatifs de production de logements fixés dans le volet 2 du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement au regard de fortes réserves relatives au :
  - a. Le nombre de logements à réaliser par an (4 000) et sur toute la durée du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (24 000) qui aurait pour effet un déséquilibre et un dysfonctionnement du territoire ;
  - b. La définition de taux de production de logements sociaux par typologie qui risque d'être préjudiciable pour le financement et la sortie des programmes;
  - c. L'objectif fixé en termes de réhabilitation énergétique des logements 2600 à 3200 par an, tant privés que sociaux qui n'est pas réaliste par rapport au résultat des politiques ambitieuses déjà mis en œuvre.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

Pas pris part au vote : Mme Françoise MARHUENDA, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI

### **31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600067 RELATIF À LA PLATEFORME, AU PORTAIL SIG DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY ET À SON HÉBERGEMENT**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché n° 1600067 – lot n°1 avec le Groupement GEOMAP-IMAGIS/ESRI pour un montant de 337 260€ HT sur la durée du marché, soit 3 ans, avec une possibilité de reconduction sans que cela ne puisse excéder trois périodes maximum de 12 mois chacune, pour un montant annuel de 96 640 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer le marché n° 1600067 – lot n°2 avec ARX IT pour un montant de 84 875.61 € HT sur la durée du marché, soit 3 ans, avec une possibilité de reconduction sans que cela ne puisse excéder trois périodes maximum de 12 mois chacune, pour un montant annuel de 7 489.02 € HT ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

### **32 - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD DE RÈGLEMENT DES COTISATIONS DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À LA MUTUELLE GÉNÉRALE SANTÉ (MGS)**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention portant accord de règlement des cotisations des agents d'une collectivité locale avec la Mutuelle Générale Santé.
- DIT que la convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **33 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ZÉRO PHYTO**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention régionale auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de la « Politique régionale de l'eau 2013-2018 et des actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource » à hauteur de 40 % ;
- SOLLICITE une subvention au titre du « 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018 d'aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour accompagner les changements de pratiques phytosanitaires en zones non agricoles » à hauteur de 50 % ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600070 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE CRÉATION DES ESPACES VERTS ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer le marché relatif aux travaux d'entretien, de création des espaces verts et d'entretien du patrimoine arboricole :
- Pour le lot n°1 : Travaux d'entretien et de création des espaces verts sur le secteur A avec l'entreprise ID VERDE ;
- Pour le lot n°2 : Travaux d'entretien et de création des espaces verts sur le secteur B avec l'entreprise VOISINS ET PARCS ;
- Pour le lot n°3 : Travaux d'entretien et de création des espaces verts sur le secteur C avec l'entreprise SFEV ;
- Pour le lot n°4 : Travaux d'entretien du patrimoine arboricole au groupement FORET-ILE-DE-FRANCE / CHADEL / L'EDEN VERT ;
- DIT que ces marchés sont passés chacun sans montant minimum ni maximum annuel, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une durée totale de 4 ans par reconduction tacite ;
- DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

### **35 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AGRICOLE DE MONSIEUR OLIVIER MARCOUYOUX**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter la subvention de 3 070 € à l'exploitation agricole d'Olivier Marcouyoux ;
- APPROUVE les termes de la convention correspondante ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### **36 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX DEUX OFFICES DE TOURISME DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le versement de la somme de :
- 90 000 euros à l'Office de Tourisme de Massy pour l'année 2017
- 19 894 euros à l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse en Essonne pour l'année 2017.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

### **37 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2016-31 du 7 janvier 2016 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président ;
- CHARGE le Président par délégation d'exercer les compétences suivantes :

#### **FINANCES**

Créer, modifier ou supprimer les régies comptables, les sous régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

Choisir et fixer les rémunérations et règlement des frais et honoraires des notaires, avoués, huissiers de justice et experts judiciaires ;

Fixer, dans les limites de l'estimation du service des domaines (Direction Générale des Impôts), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

Prononcer les admissions en non-valeur et les remises gracieuses pour un montant par tiers inférieur à 5 000 € hors taxes ;

Décider des ajustements comptables du patrimoine à la suite des cessions et des mises à disposition ;

Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires approuvées par le Conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux renégociations d'emprunts et aux opérations financières utiles à la gestion dans les conditions suivantes :

- la contractualisation d'emprunt et la renégociation pourront être à moyen ou long terme, à taux variable,

révisable ou fixe et libellés en euros.

- la renégociation pourra porter sur la réduction de la valeur nominale d'un taux ou de la marge appliquée à un index, la modification de l'index de référence d'un taux variable ou révisable, la modification de la fréquence d'amortissement, la modification de la durée d'amortissement avec une possibilité de différé d'amortissement. Elle peut porter simultanément sur plusieurs de ces paramètres et peut être obtenue par tous moyens appropriés notamment par l'application d'une clause contractuelle, par un avenant au contrat initial, par un remboursement anticipé et la souscription d'un nouvel emprunt, par le rachat par un tiers du contrat initial, par l'adoption d'un contrat de couverture de risque au moyen d'instruments tels que Swap ou CAP ;

Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie, les modifier et le supprimer ;

Effectuer des dépôts de fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat et détenir des valeurs mobilières dans les conditions exposées dans les articles L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **MARCHÉS PUBLICS**

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, la déclaration d'infirmité et la résiliation avec ses conséquences, des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **à l'exception** :

- de l'attribution et de l'autorisation de signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents passés en procédure formalisée ainsi que les marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée défini par décret pour la passation des marchés de fournitures et services.

Approuver et signer les conventions de gestion de services ou équipements relevant des attributions de la Communauté d'agglomération en application des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales ainsi que leurs avenants.

### **CONCESSIONS – DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Saisir et consulter pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans tous projets relevant de l'article L.1413-1 du CGCT.

### **URBANISME ET TRAVAUX**

Dans le cadre des statuts de la Communauté d'agglomération, exercer les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et, lorsqu'elle en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires ;

Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative à l'acte de construire, et à divers modes d'occupation du sol, prévue au Livre IV du Code de l'urbanisme, notamment le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, la déclaration préalable, le certificat d'urbanisme, la déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ;

Délivrer les avis sur les projets de travaux qui auraient pour effet la création ou la modification d'un accès à une voie publique dont la Communauté d'agglomération serait gestionnaire, sollicités dans le cadre de l'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables prévues au Code de l'urbanisme ;

Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative aux établissements recevant du public, prévue au Livre 1<sup>er</sup> du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;

Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative à l'installation, le remplacement ou la modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne, prévue au Livre V du Code de l'environnement ;

Donner l'avis de l'établissement, lorsqu'il est sollicité, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme ;

Signer, lorsque cela est nécessaire, la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, ainsi que la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Approuver et signer les conventions de raccordement des bâtiments pour le déploiement de réseaux (fibre optique, eau, électricité, gaz ...) et leurs avenants ;

Approuver et signer les conventions de mise en souterrain et d'enfouissement des réseaux (électricité, télécom..) dans le cadre des travaux de voirie et leurs avenants ;

S'engager à rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) exposés dans les agendas d'accessibilité programmée, attester de l'accessibilité des ERP et IOP et présenter les demandes de dérogation ;

### **RESSOURCES HUMAINES**

Décider et accepter l'accueil d'étudiants ou de lycéens en stage et l'organisation des formations.

### **IMMEUBLES**

Après en avoir négocié les stipulations, consentir tous baux, mises à disposition, ou conventions d'occupation sur les biens immobiliers relevant du domaine public ou du domaine privé de la Communauté d'agglomération, **à l'exception** des baux accordés en vertu de l'article L.1311-2 du CGCT et des conventions donnant lieu à redevances conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Accorder aux acquéreurs pressentis, la prise de possession anticipée des biens immobiliers dont la vente est envisagée ;

Établir et signer les actes nécessaires aux acquisitions foncières dans la limite d'un montant de 35 000 € ;

Signer les promesses unilatérales de ventes immobilières ;

Accepter les dons et legs de biens immobiliers qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et signer tous les actes nécessaires.

Approuver et signer les conventions d'occupation de locaux au bénéfice des établissements culturels, hors marchés publics, ainsi que leurs avenants ;

Approuver et signer les conventions d'occupation de locaux, hors marchés publics, au bénéfice des tiers et au bénéfice de la Communauté d'agglomération ainsi que leurs avenants.

### **MEUBLES**

Décider de l'aliénation de gré à gré, déterminer le prix et les conditions de la vente de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € hors taxes ;

Approuver et signer les conventions de prêt de biens meubles, à titre gratuit ou onéreux, dans la limite de 5 000 € hors taxes en tant que prêteur ou emprunteur ;

Accepter les dons et legs de biens meubles qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et signature de tous les actes nécessaires.

## **ACTIONS CONTENTIEUSES**

Défendre les actions en justice devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives, pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation ;

Porter plainte contre les infractions commises afin que soient poursuivies les infractions et obtenir réparations des préjudices directs ou indirects, par constitution de partie civile, lorsque :

- des agents ont subi des dommages corporels
- des agents ont été victimes d'atteintes à leur intégrité physique ou psychique
- des biens ont subi un dommage ou un vol

Régler des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite de 20 000 €.

## **ASSURANCES**

Accepter les indemnités des sinistres perçues au titre des assurances.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Approuver et signer les conventions d'échange et de mutualisation d'informations et de données économiques avec les partenaires, qu'il s'agisse de personnes morales de droit privé ou de droit public n'impliquant pas de participation financière, et leurs avenants

Approuver et signer les conventions de mise à disposition de services et les contrats de domiciliation commerciale établis avec les entreprises hébergées par les pépinières d'entreprises, ainsi que leurs avenants.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

Approuver et signer les conventions relatives à la tenue des permanences des partenaires au sein des Maisons de Justice et du Droit (MJD), avec ou sans incidence financière, ainsi que leurs avenants.

## **COMMUNICATION**

Autoriser les dépôts de marque auprès de l'INPI et signer tous les actes nécessaires.

## **AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES**

Approuver et signer les conventions de partenariat au titre de l'activité des établissements culturels communautaires hors marchés publics et leurs avenants.

Approuver et signer les conventions définissant les modalités d'organisation d'événements sportifs ou culturels après décision d'attribution de subventions par l'organe délibérant et leurs avenants ;

Approuver et signer les conventions d'attribution de créneaux au titre de la natation scolaire au Centre aquatique intercommunal « La Vague » et leurs avenants ;

Approuver et signer les conventions de mise à disposition d'une commune d'un intervenant musical en milieu scolaire et leurs avenants ;

Autoriser les demandes ou les renouvellements de licences d'entrepreneur de spectacles auprès de la DRAC, quelle que soit la catégorie, et signer tous les actes nécessaires.

## **MANDATS SPÉCIAUX**

Décider de confier un mandat spécial aux membres du Conseil communautaire pour se rendre en France ou à l'étranger.

Les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais, sauf ceux assurés directement par la Communauté d'agglomération.

- DIT que le Président pourra charger par délégation, un ou plusieurs membres du Bureau de prendre les décisions en application de la présente délibération ;

- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

### **38 - AUTORISATION DONNÉE À LA COMMUNE D'ORSAY DE CÉDER LA PARCELLE ZR 40 SITUÉE 2 RUE JEAN ROSTAND À ORSAY**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE la cession de la parcelle ZR 40, située 2 rue Jean Rostand par la commune d'Orsay à la société LOCAFIMO, sise 11 avenue de Friedland 75008 Paris.

### **39 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ILE-DE-FRANCE**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'Association des Maires d'Ile-de-France pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 27 578,10 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : [julie.lecca@paris-saclay.com](mailto:julie.lecca@paris-saclay.com) / [christelle.marque@paris-saclay.com](mailto:christelle.marque@paris-saclay.com).

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT